



## COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

EN

AL/ALAC/ST/1109/1  
ORIGINAL: Français  
DATE: 10 décembre 2009  
STATUT: FINAL

### Déclaration du comité

Relative à la révision NomCom – Rapport préliminaire du groupe de travail

#### Introduction

par le personnel de l'ICANN

La ([version originale](#)) de la [révision ci-jointe](#) [veuillez joindre le lien pour la révision ci-jointe] fut préparée par Wendy Seltzer au nom de l'Organisation At-Large régionale nord-américaine et publiée le 17 novembre 2009.

Le groupe de travail At-Large portant sur la gouvernance et la structure futures de l'ICANN a décidé d'utiliser la déclaration nord-américaine en tant qu'élément de base pour la déclaration ALAC préliminaire portant sur la révision NomCom et une ([téléconférence a eu lieu le 27 novembre](#)) pour discuter de la déclaration.

Adam Peake a, par la suite, incorporé les suggestions faites lors de cette discussion et a publié la version préliminaire finale de la déclaration ALAC (la présente version) le 1er décembre 2009.

Le comité exécutif de l'ALAC a demandé qu'un vote en ligne de cinq jours ait lieu quant à la déclaration ALAC sur la révision NomCom et que ledit vote débute le 4 décembre 2009. Les résultats du vote indiquent que l'ALAC appuie la déclaration par un vote de 14 – 0. Vous pouvez consulter les résultats de ce vote au <https://www.bigpulse.com/p8273>.

(Fin de l'introduction)

## **Déclaration au groupe de travail pour la révision du comité de nomination**

L'ALAC est en accord avec la plupart des recommandations du groupe de travail mais nos commentaires se rapportent toutefois à certains éléments sur lesquels nous sommes en désaccord. De façon générale, cette déclaration est basée sur le travail fait par l'Organisation régionale nord-américaine At-Large de l'ICANN (NARALO).

L'ALAC est tout à fait d'accord avec les recommandations du groupe de travail quant à l'importance d'améliorer la parité homme-femme au sein de l'ICANN. La parité devrait se faire dans tous les corps décisionnels de l'ICANN mais celle du conseil devrait être prioritaire. Le NomCom est essentiel à l'atteinte d'une parité homme-femme et l'ALAC appuie les recommandations du groupe de travail à cet égard. De plus, nous recommandons au conseil d'indiquer au NomCom 2010 de considérer la parité homme-femme comme un facteur important lors de la sélection et du recrutement.

Pour ce qui est de la question de recrutement, l'ALAC note que la communauté ICANN doit contribuer un peu plus aux efforts de recrutement de NomCom. Ce n'est pas assez de choisir un délégué pour siéger au NomCom, les délégués doivent être supportés par leur organisation d'origine. Identifier et suggérer d'excellents candidats est une tâche qui est la responsabilité de la communauté dans son ensemble. Nous demandons au groupe de travail de faire une recommandation à cet égard.

### **Recommandation quant à la taille du NomCom**

L'ALAC est d'avis que la taille du NomCom et ses moyens de représentation ne devraient pas être modifiés de façon significative sauf afin de refléter tout changement à la structure des organisations de soutien et comités consultatifs.

L'ALAC recommande que le NomCom conserve ses cinq délégués avec droit de vote provenant de l'ALAC.

Le NomCom actuel comprend cinq membres nommés par L'ALAC, un provenant de chacune des régions géographiques. La proposition du groupe de travail réduit le nombre de représentants ALAC à trois en alternant entre les régions (ayant comme résultat que deux régions sont non représentées) et nous croyons

donc que certaines régions seront non représentées ou sous-représentées dans certains NomCom.

L'argument du groupe de travail qui justifie la réduction du nombre de délégués de l'ALAC en raison de la décision du conseil de créer un poste d'administrateur avec droit de vote n'est pas pertinent à l'élément de représentation au sein du NomCom. Il n'y a pas de connexion logique entre les deux et ceci n'est pas conforme à la représentation des autres organismes.

Nous croyons que la réduction du nombre de représentants ALAC est une erreur au point de vue de la diversité géographique, au point de vue des questions ICANN qui vont au-delà des noms génériques et aussi quant à la représentation du public qui utilise l'internet.

- Les représentants ALAC garantissent au NomCom un niveau de diversité géographique que les autres moyens de sélection n'offrent pas. L'évaluation du niveau de représentation régionale des candidats potentiels est une responsabilité importante du NomCom. Les cinq nominations ALAC représentant les différentes régions (Statuts XI.2.4.e) garantissent que le NomCom aura au moins un membre provenant de chacune des régions géographiques de l'ICANN.
- Les attributions de l'ALAC sont plus larges que celles des groupes GNSO dont la sélection représente la plus grande partie du NomCom. Les délégués ALAC du NomCom peuvent avoir des mandats ou de l'expertise allant au-delà des noms génériques et couvrant d'autres domaines de l'ICANN (par exemple, les ccTLD) et aide à élargir le processus de recherche et de sélection pour inclure des candidats possédant une expertise dans ces domaines.
- Les délégués ALAC au NomCom répondent en partie à la promesse initiale de l'ICANN de représenter l'utilisateur Internet individuel. Le NomCom est présentement le moyen de sélection le plus démocratique qui existe au sein de l'ICANN – n'importe qui peut proposer sa candidature au NomCom et tous les candidats sont considérés par un groupe multipartite. Les utilisateurs Internet individuels, à qui on a initialement promis la moitié des administrateurs avec droit de vote au sein du conseil mais qui en ont maintenant moins que les autres organisations de soutien et comités consultatifs, devraient avoir une voix dans le processus de sélection. Même si l'ALAC obtient un autre administrateur avec droit de vote, tel que convenu en principe par le conseil, (même si nous ne pouvons pas savoir combien de temps ce processus prendra) ce vote ne remplace pas une représentation NomCom. Le groupe de travail reconnaît que les responsabilités fiduciaires des membres du conseil à l'organisation ont préséance sur leur allégeance à l'organisation d'origine. Puisque les membres du NomCom ne peuvent consulter leur organisation d'origine au sujet de nominations spécifiques, ils peuvent obtenir plus d'assistance. Puisque les opinions des utilisateurs

Internet varient, la sélection de cinq individus aide à représenter les différents points de vue lors du processus de sélection NomCom.

Nous croyons que la taille actuelle du NomCom est plus idéale que le serait celle d'un plus petit groupe. La taille du comité et la diversité de ses membres garantissent qu'une grande variété de connaissances est disponible et protège des abus potentiels.

En plus des recommandations générales ci-haut, nous offrons les réponses suivantes quant aux questions spécifiques du groupe de travail:

**Est-ce que les divers groupes de la communauté ICANN apprécient la taille actuelle du NomCom?**

L'ALAC recommande que la taille du NomCom ne soit pas modifiée de façon significative.

**Jusqu'à quel niveau la confiance qui existe face au comité de nomination dépend de la représentation directe des divers groupes au sein du comité?**

Puisque nous ne pouvons être témoins de la majeure partie du processus en raison d'éléments de confidentialité, nous pouvons seulement juger son rendement et ses contributions. Déléguer cinq membres du public utilisant l'internet nous inspire confiance que les contributions représentent les préoccupations et les intérêts des individus.

**Quels mécanismes peuvent garantir les objectifs de diversité géographique et autres (parité homme-femme, expérience...) au sein du NomCom alors que ses membres sont sélectionnés de façon indépendante par différentes entités ICANN?**

La sélection actuelle de l'ALAC garantit la diversité géographique de ses cinq délégués. Une réduction de ce nombre réduirait sa contribution quant à la question de diversité. Toutes les entités choisissant des délégués pour le NomCom devraient être plus conscientes du besoin de sélectionner des individus provenant de différentes régions tout en essayant d'atteindre une parité homme-femme au sein du NomCom lors de la sélection finale.

**Quels objectifs sont réalistes et quelles mesures peuvent être adoptées afin d'atteindre la parité homme-femme au sein du NomCom et dans ses processus?**

Le NomCom et ses agents (personnel, société de recherche) devrait avoir un mandat assez large afin de pouvoir recruter 30 femmes candidates (comparativement aux 15 de l'an dernier). Le manque de parité actuel (une seule femme avec droit de vote dans un groupe de 15 membres) démontre que les processus de sélection actuels n'ont pas réussi à attirer des candidats qualifiés et variés en plus de souligner que d'autres caractéristiques de diversité (autres que celle homme-femme) ne sont probablement pas représentées.

### **Renvoi et remplacement des nominations NomCom**

À plusieurs occasions lors du processus de révision NomCom, l'ALAC a recommandé que le groupe de travail considère le besoin d'un mécanisme de renvoi et de remplacement des nominations NomCom.

Il devrait y avoir un processus précis pour les nominations qui ne sont pas productives et pour remplacer celles qui désirent démissionner pour quelque raison que ce soit. Le NomCom a un mécanisme en place pour remplacer un individu qui quitte son poste (pour quelque raison que ce soit) durant la première année de son mandat mais il n'existe pas de tel mécanisme pour la deuxième ou troisième année du mandat. Le NomCom sélectionne des individus pour des mandats de deux ans pour l'ALAC et le GNSO et pour des mandats de trois ans pour le conseil ICANN et le ccNSO.

Nous notons que le GNSO a récemment créé un processus pour le renvoi des nominations NomCom qui ne sont pas productives et le conseil a également un mécanisme pour le renvoi des administrateurs. Nous suggérons que ces procédures soient, dans la mesure du possible, harmonisées aux procédures du NomCom et appliquées à tous les postes sélectionnés.

Un processus pour la sélection des remplaçants doit être implanté pour les nominations NomCom. L'ALAC suggère que le meilleur mécanisme serait que le conseil fasse la sélection suite à un appel général de candidatures et une consultation auprès des conseils des organisations de soutien, des comités consultatifs et de la communauté ICANN.